

**Épreuves de langue vivante étrangère
BTS TECHNICO-COMMERCIAL - Session 2012**

1. Rappel du référentiel (Bulletin officiel n°34 du 21 septembre 2006)

- Épreuve E2. Communication en langue vivante étrangère (Coef. 3)
- Épreuve EF1. Langue vivante étrangère 2 (Option : seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte).

Objectifs :

L'épreuve a pour but d'évaluer :

1) la compréhension de la langue vivante étrangère

Il n'est pas exclu que certains documents soient des enregistrements proposés à l'écoute collective.

2) l'expression orale dans la langue vivante étrangère choisie

Il s'agit de vérifier la capacité du candidat à participer utilement à un dialogue dans la langue vivante étrangère choisie conduit dans une perspective professionnelle.

Formes de l'évaluation :

E2 : épreuve ponctuelle orale d'une durée de 30 minutes avec une durée égale de préparation.

EF1 : épreuve ponctuelle orale d'une durée de 20 minutes avec une durée égale de préparation.

L'épreuve a pour but d'évaluer à la fois la compréhension et l'expression orale dans la langue étrangère. Il s'agit de vérifier la capacité du candidat à s'exprimer par oral de manière cohérente et structurée, à un niveau de langue acceptable d'aisance et de correction et d'évaluer son esprit d'analyse et de synthèse. Il s'agit de vérifier la capacité du candidat à participer à un dialogue dans la langue vivante étrangère choisie conduit dans une perspective professionnelle en référence au secteur commercial.

L'épreuve consiste en un entretien prenant appui sur un ou plusieurs documents textuels, iconographiques et/ou enregistrements audio ou vidéo en relation avec l'activité commerciale.

La définition de l'épreuve orale est identique pour la langue étrangère facultative.

2. Propositions de la commission d'élaboration des sujets

a) Types de supports possibles pour la compréhension de la langue étrangère

- Des supports audio ou vidéo authentiques, lisibles par le logiciel *VLC Media Player*, en lien avec le domaine professionnel du candidat et qui n'excèdent pas 3 minutes. Ces documents porteront mention de leur source et d'un titre. Chaque support audio ou vidéo sera accompagné d'un bref résumé à l'attention des examinateurs et d'une éventuelle aide lexicale (5 mots maximum) à destination des candidats.
- Des supports écrits avec mention du titre, de la date de parution, de la source, tirés de supports authentiques récents. Ces documents relèveront du domaine de l'activité commerciale.
- Des documents iconographiques qui entretiennent avec les documents écrits précédents une relation d'illustration, de commentaire ou d'opposition. Ces documents porteront mention d'un titre, d'une date de parution et de leur source.
- Ces supports seront accompagnés de quelques pistes de relance à destination des examinateurs.

b) Temps de préparation (E2 : 30 minutes / EF1 : 20 minutes)

Il est proposé aux candidats en loge un ou plusieurs documents textuels, iconographiques et/ou audio ou vidéo, support(s) de compréhension. Les candidats disposeront d'une aide lexicale éventuelle accompagnant le document. Le temps de préparation de l'épreuve devra être utilisé pour prendre des notes sur le(s) document(s) proposé(s).

c) Déroulement de l'épreuve (E2 : 30 minutes / EF1 : 20 minutes)

Le candidat propose une synthèse et une analyse du ou des documents proposés en langue étrangère. L'examineur laisse le candidat s'exprimer en continu, tant qu'il le souhaite, et intervient éventuellement pour l'aider à préciser certains points de compréhension. L'expression orale dialoguée s'élargit ensuite pour aborder des thèmes en lien avec l'expérience professionnelle du candidat (stages, travail, projets).